

Devait-elle persister dans la voie où elle s'était engagée en rejetant le christianisme ? ou devait-elle demeurer une nation chrétienne ? Pie VII vint à nous, comme aujourd'hui Léon XIII, en apportant des paroles de pacification religieuse.

L'homme d'Etat chargé d'exposer la situation et les aspirations de la France devant les assemblées législatives, prononçait alors ces graves paroles : " Les lois et la morale ne sauraient suffire. Les lois n'arrêtent que le bras, la religion règle les cœurs." C'était surtout pour l'éducation de l'enfance et de la jeunesse que la conscience publique manifestait énergiquement ses revendications. C'était, pour me servir de l'expression de Portalis, le vœu de tous les citoyens honnêtes qui s'était fait entendre dans les assemblées départementales : " Il est temps que les théories se taisent devant les faits. Point d'instruction sans éducation, sans morale et sans religion (1)."

Le même homme d'Etat ajoutait : " La piété avait fondé nos établissements de bienfaisance et elle les soutenait. Qu'avons-nous fait quand nous avons voulu rétablir nos hospices ? Nous avons rappele ces vierges chrétiennes connues sous le nom de Sœurs de la Charité, qui se sont si généreusement dévouées au service de l'humanité malheureuse, infirme et souffrante ! "

Après ces solennelles délibérations, la France affirma sa volonté de demeurer la nation fille aînée de l'Eglise. Et ce qu'elle a voulu en 1802, elle le veut encore en 1900.

La vraie liberté des institutions chrétiennes sur le terrain du droit commun de notre pays, telle est, nous le redisons avec assurance, l'aspiration générale de la France.

Les enseignements de la vérité et de la charité chrétiennes ont été confirmés par notre grand Pontife Léon XIII, quand il nous a invités, l'année dernière, à consacrer avec lui le genre humain au Sacré Cœur de Jésus. C'est l'union de tous les hommes, sous la domination pacifique du Rédempteur, qu'il nous a pressés de préparer par la prière et par le dévouement à notre société contemporaine.

Nous répétons encore aujourd'hui les paroles que le vénérable cardinal Guibert écrivait en commençant l'édification de l'église du Sacré Cœur et qui faisaient à l'avance écho à la parole du Souverain Pontife : " La pacification religieuse et sociale est aux termes de l'œuvre dont nous poursuivons la réalisation."

O France, que nous aimons de toute l'énergie de notre âme, puisses-tu donner au monde entier, devant tous les peuples qui se presseront dans les murs de ta capitale, pour admirer les merveilles de la science et de l'industrie humaine, puisses-tu donner le spectacle de l'union des âmes dans la charité et la vérité ! C'est le vœu que nous exprimons, et la prière que nous adressons à Dieu en terminant cette lettre pastorale.

---

(1) Discours sur l'organisation du Culte et Exposé des motifs du projet de loi relatif à la convention passée entre le gouvernement et le Pape, lu devant le Corps-législatif par le conseiller d'Etat Portalis, Séance du 5 avril 1802.